

Application du droit de signature pour les curatelles ou tutelles

Les désignations de personnes s'entendent indifféremment au masculin et au féminin

Précision relative à la décision du:.....(date)

Client

Monsieur Madame

Nom, prénom
Complément d'adresse
Rue, n°
NPA / lieu
Pays
Date de naissance

Curateur / tuteur

Monsieur Madame

Nom, prénom
Complément d'adresse
Rue, n°
NPA / lieu
Pays
Date de naissance

Mesure:

Tutelle (art. 327 a-c CCS) Curatelle avec gestion du patrimoine (art. 395 CCS)
 Curatelle de portée générale (art. 398 CCS) Autre:

Produits existants: Droit de signature (droit de disposition):

Consentement:

.....	Client:	<input type="checkbox"/> individuelle	<input type="checkbox"/> collective	Curateur/tuteur:	<input type="checkbox"/> individuelle	<input type="checkbox"/> collective	<input type="checkbox"/> APEA*
.....	Client:	<input type="checkbox"/> individuelle	<input type="checkbox"/> collective	Curateur/tuteur:	<input type="checkbox"/> individuelle	<input type="checkbox"/> collective	<input type="checkbox"/> APEA*
.....	Client:	<input type="checkbox"/> individuelle	<input type="checkbox"/> collective	Curateur/tuteur:	<input type="checkbox"/> individuelle	<input type="checkbox"/> collective	<input type="checkbox"/> APEA*
.....	Client:	<input type="checkbox"/> individuelle	<input type="checkbox"/> collective	Curateur/tuteur:	<input type="checkbox"/> individuelle	<input type="checkbox"/> collective	<input type="checkbox"/> APEA*

* Un droit de signature de l'APEA n'est pas possible sur les comptes. Les ordres du curateur/tuteur sont exécutés dans la mesure où l'autorisation écrite correspondante de l'APEA a été donnée à PostFinance SA (art. 9, al. 2, let. a OGPCT)

Correspondance en double:

L'APEA souhaite la remise automatique des extraits de compte annuels en vertu de l'art. 10 al. 4 OGPCT.

Remarques:

Afin que les comptes puissent être gérés chez PostFinance SA, le titulaire du compte et/ou le curateur/tuteur doivent remplir un **contrat de base** (ou si déjà disponible la **procuration**).

Dès lors que le droit de disposition est octroyé au client ou au curateur/tuteur, il peut disposer librement des valeurs patrimoniales dans le cadre de sa compétence conférée par la loi. PostFinance SA n'a aucune obligation de contrôle.

La demande du consentement au sens des art. 416/417 CCS incombe au curateur/tuteur.

L'APEA confirme que les données ci-dessus ont force exécutoire.

Annexe: Nomination Décision de l'APEA

Lieu / date

Timbre et signature de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte